

Le droit à l'éducation dans le monde moderne

p.1 La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme votée par les Nations Unies comprend un article 26 dont voici le texte:

5 1) *Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous, en fonction du mérite.*

10 2) *L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.*

15 3) *Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.*

20 **p. 2** On a donc tenu à mettre en évidence les obligations de la société envers l'individu à éduquer, mais aussi, et en retour, on a voulu souligner certains des buts sociaux de l'éducation: on a, en particulier, marqué la solidarité nécessaire qui unit l'épanouissement de la personne et le respect de celle d'autrui. On a enfin relevé le rôle des parents.

25 **p. 3** En effet, l'orientation scolaire que nous venons de décrire est subordonnée, par l'alinéa 3 de l'article 26, à une condition restrictive qui semble aller de soi: l'approbation des parents. Il n'en convient pas moins de remarquer que toute l'histoire des sociétés humaines a marqué un amenuisement progressif de l'étendue et des droits de la famille (à partir du "clan", de la *gens*, de la famille patriarcale, etc.) et une extension
30 corrélative des pouvoirs de l'Etat. De même, en éducation, les pleins pouvoirs des anciens de la tribu, puis du pater familias et enfin des parents dans les siècles derniers ont été de plus en plus limités par une réglementation scolaire, qui n'a pas toujours tourné au désavantage de l'enfant. Il est donc d'un certain intérêt de chercher à analyser la situation
35 de fait, dans les circonstances actuelles où un ensemble de méthodes nouvelles sont proposées simultanément à l'Etat et aux familles.

40 **p. 4** Tout d'abord, il en est des parents comme de toutes choses: on en
trouve d'excellents, mais il en existe aussi de moins bons, contre la volonté
desquels il est utile de pouvoir protéger l'enfant. Il y en a d'intelligents et de
bien renseignés, mais il en est également de peu doués et de rétrogrades,
45 qui hésiteront, par exemple, à voir un médecin ou à suivre ses conseils en
cas de maladie, et auxquels il ne faudra parler en éducation, ni de
psychologues ni de pédagogie nouvelle. Le problème est surtout de savoir
comment agir avec les parents de cette dernière sorte: braves gens ne
souhaitant que le bien de leurs enfants, mais opposés par ignorance ou par
traditionalisme à tout ce qui pourrait leur être réellement utile.

50 **p. 5** La plupart des praticiens de l'éducation nouvelle ont fait la même
expérience: ce sont les parents qui constituent souvent le principal obstacle
à l'application des méthodes actives. Il y a à cela deux raisons combinées et
faciles à comprendre. La première est que, si l'on a confiance en des
méthodes connues, en usage de longue date, on éprouve quelque
55 inquiétude à l'idée que ses propres enfants puissent servir de sujets
d'expérience, de "cobayes" suivant le cliché connu (comme si tout
changement de programme, de manuel ou de maître, dans l'école
traditionnelle, n'était pas aussi une "expérience"!). La seconde est que le
souci dominant des parents, à tous les niveaux de la scolarité et même de
60 l'éducation familiale préscolaire, est que leurs enfants ne se trouvent pas **en**
retard: il faut qu'un bébé sache marcher à X mois; il faut qu'un bambin de
l'école maternelle sache lire et compter jusqu'à 20, à X années, alors que
tout conseille de ne rien bousculer artificiellement et de consacrer cette
période d'initiation, précieuse entre toutes, à établir les fondements les plus
65 solides possible.

p. 6 Quant à l'orientation des élèves au niveau du second degré, il va de
soi qu'il peut y avoir conflit entre les conseils du maître, ou du psychologue
orienteur, et les désirs des parents. Ce n'est nullement que ceux-ci soient
toujours insensibles aux efforts fournis par les praticiens des classes
70 d'orientation ou par les spécialistes du diagnostic des aptitudes pour les
aider à conseiller leurs enfants. Mais il subsiste les cas possibles de conflits
entre la volonté des parents et les indications de l'école ou de l'office
d'orientation.

p. 7 Malgré toutes les circonstances bien connues, l'article 26 n'hésite pas
à conférer aux parents le droit *par priorité* de décider de l'éducation à
donner à leurs enfants. C'est qu'en toutes les sociétés connues et malgré
les transformations de structure de la famille, celle-ci demeure un rouage
essentiel de la vie sociale. Les parents possèdent le droit d'être informés et
même formés quant à la meilleure éducation à donner à leurs enfants. Deux
80 sortes de mesures ont été employées dans ce but, et toutes deux méritent
les plus sérieux encouragements.

85 **p. 8** En premier lieu, on a constitué des sociétés et organisé des congrès
d'*éducation familiale* dont les deux buts simultanés sont d'attirer l'attention
des parents sur les problèmes de l'éducation intérieure à la famille (conflits
affectifs conscients et inconscients, etc.) et de les renseigner sur les
questions scolaires et pédagogiques en général. On a même, en certains
90 pays, diffusé un ensemble de publications de vulgarisation psychologique et
pédagogique sur les mêmes problèmes.

95 **p. 9** Mais on a surtout, en second lieu, déclenché, dans tous les milieux où
l'éducation nouvelle prend une certaine importance, des mouvements de
collaboration entre l'école et la famille, qui se sont avérés extrêmement
fructueux et profitables pour les deux parties en cause. L'école a
effectivement tout à gagner à connaître les réactions des parents, et ceux-ci
100 trouvent un profit croissant à être initiés en retour aux problèmes de
l'école. Une liaison étroite et suivie entre les maîtres et les parents
conduit donc à beaucoup plus qu'à une information mutuelle: c'est
à une aide réciproque qu'aboutissent ces échanges, et souvent à
une amélioration réelle des méthodes. En rapprochant l'école de la
vie ou des préoccupations professionnelles des parents et en donnant
105 réciproquement aux parents un intérêt pour les choses de l'école, on en
arrive jusqu'à un partage des responsabilités: en certains pays, des
conseils de parents et des maîtres constituent les véritables inspirateurs
de la pédagogie nouvelle et réalisent ainsi la synthèse souhaitée entre la
famille et l'école.

110 Mialaret, G. et Vial, J. (dir.) (1981). *Histoire Mondiale de L'éducation Tome*
4. *De 1945 à nos jours*. Paris: Presses Universitaires de France, pp. 222-225.